



## **JUGEMENT 2 2022-2023**

L'équipe KC Kayl 2000 a introduit une protestation écrite contre l'équipe Keele club Lorentzweiler concernant le match de championnat reporté du 28.03.23 au 11.04.2023.

La protestation de KC Kayl 2000 a été introduite en bonne et due forme et elle est recevable. Le Tribunal Fédéral en sa réunion en date du 15 mai 2023 a pris l'affaire en délibération et a retenu les faits suivants :

Au début de l'entraînement en date du 28.03.23 l'équipe KC Kayl 2000 a constaté qu'il y avait un problème avec la piste de quilles. Les Quilles ne restaient pas en bas et en présence de la patronne avec un ami on a trouvé le problème et la piste fonctionnait.

Un peu plus tard le même problème se posait et M. [REDACTED] le capitane de l'équipe adverse a de nouveau réparer la panne. L'équipe KC Kayl 2000 pouvait s'entraîner mais un peu plus tard le même problème se posait de nouveau. Entretemps il était 20.45 heures et l'équipe KC Kayl 2000 a décidé de ne plus jouer le match et est parti sans présenter les licences et de signer la feuille de match.

Après le départ de l'équipe [REDACTED] est de nouveau retourné sur la piste et le relais était sorti de nouveau. Il l'enfonçait et la piste fonctionnait de nouveau.

Le lendemain [REDACTED] a téléphoné à Monsieur Irle Klaus pour faire contrôler la piste et la date pour le contrôle était prévue pour le 5 ou 6 avril.

On a informé le secrétariat du problème et la commission technique nationale a fixé la date pour jouer le match au 11.4.2023.

**Vu ces faits le Tribunal Fédéral a constaté :**

**L'équipe KC Kayl 2000 est partie sans présenter les licences.**

**Les deux équipes Keele Club Lorentzweiler et KC Kayl 2000 n'ont pas rempli une feuille de match concernant le match du 28.03.2023 en indiquant le problème.**

**Tribunal Fédéral**  
52, rue Pierre Hamer  
L-4737-Pétange



CCPL: LU58 1111 0441 4308 0000

---

**Artikel 17 : Spielbogen.**

**457) Eventuelle Beanstandungen resp. Reklamationen müssen mit der genauen Zeitangabe versehen, auf der Vorderseite des Spielbogens kurz angedeutet werden, Die TKN muss in diesem Fall sofort benachrichtigt werden.**

**Si la Commission Technique Nationale fixe une date pour jouer un match annulé on ne peut plus changer cette date aucun article est prévu dans le Règlement.**

**Vue ces faits le Tribunal fédéral a décidé :**

**Une amende de 50.00€ (frais du Tribunal Fédéral inclus) est à payer par les deux équipes selon article K4 du tableau des amendes.**

**La somme est à virer sur le compte du Tribunal Fédéral CCPL LU 58 1111 0441 4308 0000 endéans les quinze jours avec la référence suivant :**

**Keele Club Lorentzweiler L6-N213-031 et KC Kayl 2000 L4-N513-032.**

Contre ce jugement appel peut être introduit auprès de la cour d'appel de la Fédération dans les délais et les formes prévus à cet effet.

Fait à Pétange, le 22 avril 2023

Le Vice-Président

La secrétaire

Reiter Roger

Hoffmann Sonja

Copies :

KC Kayl 2000  
Keele Club Lorentzweiler  
FLQ